

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1993

Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 13 décembre 1993 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : MM. SCHWINT, de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. MILLE (à partir de la question 5/f), PONÇOT, PINARD (à partir de la question 5/f), Mme MADER, MM. HUMBERT, HIRSCH, RUEFF, BAUDIER, ANTONY, MATHIEU, BARETJE, RÉGNIER, JEANNEROT (jusqu'à la question 21), MEUNIER, LAGRANGE, FOUSSERET, MAGNIN (à partir de la question 9), JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY (à partir de la question 5/f), M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, MM. TISSOT, PIERLOT, JEANNIARD, NOT (à partir de la question 17/a), GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, MM. RAGOT, HINTZY, JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, MM. GRAPPIN, SALOMON, TABOURNOT, CHOMETTE (jusqu'à la question 17/b), VIALATTE (jusqu'à la question 25/a), NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

Absents : MM. MILLE (jusqu'à la question 5/f), PINARD (jusqu'à la question 5/f), VUILLEMIN, FUSTER, JEANNEROT (à partir de la question 21), MAGNIN (jusqu'à la question 9), Mmes TETU, DUFAY (jusqu'à la question 5/f), M. LIEVREMONT, DAHOUI, NOT (jusqu'à la question 17/a), ANGUENOT, TOURRAIN, M. MAILLARD, Mme DUVERGET, MM. CHOMETTE (à partir de la question 17/b), BAS, VIALATTE (à partir de la question 25/a).

Secrétaire : M. RAGOT.

Procuration de vote :

Mandants : MM. MILLE (jusqu'à la question 5/f), VUILLEMIN, FUSTER, JEANNEROT (à partir de la question 21), Mmes TETU, DUFAY (jusqu'à la question 5/f), M. LIEVREMONT, DAHOUI, NOT (jusqu'à la question 17/a), ANGUENOT, Mme DUVERGET, MM. CHOMETTE (à partir de la question 17/b), BAS.

Mandataires : Mmes MADER (jusqu'à la question 5/f), VIEILLE-MARCHISET, MM. SCHWINT, TISSOT (à partir de la question 21), Mme CUENIN, M. LIME (jusqu'à la question 5/f), Mme BULTOT, MM. GIRARD, RÉGNIER (jusqu'à la question 17/a), RAGOT, M. GRAPPIN, SALOMON (à partir de la question 17/b), JACQUEMIN.

* * * * *
* * *

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour :

0/1 - M. NACHIN, Conseiller Municipal, a rappelé que le Conseil Municipal, dans sa séance du 28 septembre 1992, a adopté un voeu tendant à faire établir par les services municipaux, en relation avec l'Architecte des Monuments Historiques et différents partenaires concernés, un inventaire du patrimoine architectural de notre ville, l'état de chaque bâtiment et des travaux à y réaliser ainsi que leur échéancier.

M. le Maire a précisé à M. NACHIN que ce travail très important était en cours de réalisation, que les réunions avec les partenaires de la Ville se poursuivaient et que le Conseil Municipal aurait connaissance des résultats de cette étude en avril 1994.

0/2 - M. le Maire a tenu, ensuite, à féliciter certains services municipaux ; en premier lieu, les services sociaux qui ont su prévoir et organiser des actions en faveur des Sans Domicile Fixe (SDF) : aménagement de locaux pour l'accueil de jour et de nuit, installation d'un téléphone SOS, distribution de repas chauds... ; puis le service Voirie, pour sa célérité et son efficacité lors de la première offensive de l'hiver, enfin les services ayant contribué aux illuminations de notre ville pour les fêtes de fin d'année.

M. JACQUEMIN a souhaité avoir plus de précisions sur l'aide apportée aux SDF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

0/3 - Conseil Districial - Remplacement d'un membre désigné par le Conseil Municipal de Besançon

M. le Maire a informé l'Assemblée du souhait de M. TOURRAIN, Conseiller Municipal, de démissionner du poste qu'il occupait au Conseil Districial en tant que représentant de la Ville de Besançon.

Il a proposé de désigner, pour le remplacer : M. GRAPPIN, M. BAS remplaçant M. GRAPPIN en qualité de suppléant, ce qui a été adopté à l'unanimité.

0/4 - Coopération décentralisée Besançon/Bistrita (Roumanie) - Réalisation de projets - Convention avec l'Etat

Cette question n'étant pas prévue à l'ordre du jour, étant donné son caractère d'urgence, conformément à l'article L 121.10.III du Code des Communes, M. le Maire a demandé à l'Assemblée de l'y inscrire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer avec l'Etat une convention matérialisant son soutien financier, à hauteur de 149 000 F, à deux projets menés dans le cadre de la coopération décentralisée Besançon/Bistrita (Roumanie) et dont le coût est estimé à 540 000 F.

1 - Exercice 1993 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Dont acte.

2 - Conseil Municipal - Loi du 29 janvier 1993 - Désignation des membres de la Commission d'ouverture des plis pour délégation d'un service public local

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné MM. RÉGNIER, BARETJE, VUILLEMIN, de SURY et GRAPPIN en tant que membres titulaires et MM. RUEFF, DAHOUI, Mme CUENIN, MM. HUMBERT et CHOMETTE en tant que membres suppléants pour siéger à la commission d'ouverture des plis pour délégation d'un service public local.

3 - Energie-Cités - Adhésion de la Ville - Désignation des représentants

A l'unanimité, l'Assemblée Communale :

- a donné son accord de principe à l'adhésion de la Ville à l'Association Energie-Cités dont l'Assemblée constitutive pourrait avoir lieu à Besançon en mars 1994,

- a désigné le Maire en qualité de représentant titulaire et l'Adjoint chargé des Relations Extérieures en qualité de suppléant.

4 - D'une politique sociale à une politique d'insertion

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

5 - Garanties d'emprunts :

a) Centre Communal d'Action Sociale - Création d'une halte-garderie 7, rue Mégevand à Besançon - Garantie de la Ville de Besançon pour le remboursement d'un prêt de 640 000 F contracté auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté

Adopté à l'unanimité (prêt d'une durée de 10 ans, à taux fixe de 6,95 % et échéances annuelles).

b) Office Départemental HLM - Programme de construction de 60 logements chemin des Torcols à Besançon - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt locatif social de 20 684 666 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

c) Office Public Municipal d'HLM - Programme de construction de 6 logements 13, rue Claude Pouillet à Besançon - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 1 599 016 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité, M. TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'ayant pas participé au vote (prêt de type PLA - durée de remboursement : 32 ans - taux actuel : 5,80 %).

d) SAFC - Construction de 111 appartements étudiants et 40 garages «Résidence Chopard» - Garantie de la Ville de Besançon pour le remboursement, à hauteur de 50 %, d'un prêt de 19 032 114 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

e) SEDD :

1 - ZAC La Fayette - Préfinancement de l'opération d'aménagement - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 80 %, pour le remboursement d'un prêt de 7 300 000 F contracté auprès du Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité.

Caractéristiques du prêt : durée 5 ans - échéances semestrielles - taux d'intérêt révisable indexé sur PIBOR + marge de 1,1 point - remboursement du capital in fine et possibilité de remboursement partiel ou total par anticipation à chaque échéance sans indemnité moyennant préavis.

2 - Centre d'Affaires La City - Opération d'aménagement - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 80 %, pour le remboursement d'un prêt de 8 000 000 F contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 1993

Adopté à l'unanimité.

f) Complexe Sportif de Saint-Claude - Financement des installations du CO PSB - Modalités de remboursement des avances accordées par la Ville dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal a autorisé :

- l'inscription en recettes, au chapitre 925.5.108.20200 et en dépenses au chapitre 925.5/2521.20200 de la somme de 848 820,55 F correspondant aux avances pour garanties d'emprunts effectuées par la Ville pour le compte du CO PSB défaillant.

- l'inscription en recettes au chapitre 925.5/2521.20200 d'un crédit de 96 000 F (somme encore dus par le CO PSB, selon ses engagements, pour l'exercice 1993), ce qui permettra d'émettre les titres de recettes correspondant et d'autoriser M. le Trésorier Principal de Besançon Municipale à mettre en oeuvre toute action permettant de recouvrer les sommes indiquées.

M. le Maire a précisé que conformément aux engagements pris, M. le Président du CO PSB lui a remis, ce jour, un chèque de 66 000 F.

Les propositions présentées par M. MEUNIER, Conseiller Municipal, seront revues en Commission des Sports.

6 - Comptabilité :

a) Exercice 1993 - Budget supplémentaire

A l'unanimité moins 12 abstentions, le Conseil Municipal a adopté le budget supplémentaire de l'exercice 1993 dont les balances s'établissent comme suit :

Budget Principal

Recettes	265 009 988,72 F
Dépenses	254 075 577,98 F
Excédent	10 934 410,74 F

Budget du Service des Eaux

Recettes	24 918 170,99 F
Dépenses	19 723 485,00 F
Excédent	5 194 685,99 F

Budget du Service Assainissement

Recettes	13 980 806,66 F
Dépenses	12 008 154,00 F
Excédent	1 972 652,66 F

Budget du Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées

Recettes	75 798,63 F
Dépenses	25 554,00 F
Excédent	50 244,63 F

Budget du Service Forêts (activité sylvicole)

Recettes	1 279 894,00 F
Dépenses	1 279 894,00 F
Excédent	0,00 F

Les excédents ainsi déterminés se montent globalement à 18 151 994,02 F.

b) Exercice 1993 - Ouvertures de crédits au budget supplémentaire
Adopté à l'unanimité.

c) Exercice 1993 - Transferts de crédits
Adopté à l'unanimité.

d) Exercice 1993 - Emploi du crédit pour dépenses imprévues
Cette question est retirée de l'ordre du jour.

e) Exercice 1993 - Budget Assainissement - Programme de travaux 1990 - Echangeur de
Châteaufarine - Réajustement des inscriptions budgétaires suite à encaissement d'une
aide de l'Agence de l'Eau
Adopté à l'unanimité.

f) Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeurs
Adopté à l'unanimité.

g) Gestion active de la dette - Recours à divers instruments de couverture du risque de
taux

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé :

- l'utilisation des instruments financiers de couverture du risque de taux tels que
définis par le guide budgétaire 1992 de la DGCL et par la circulaire 89.25 du 12 juin 1989
faisant référence aux contrats-type de l'Association Française des Banques,

- le règlement des commissions qui seraient dues aux banques et éventuellement à
l'intermédiaire qui nous assisterait dans la mise en place de ces opérations de gestion,

- l'exécution des virements de crédits ou les ouvertures de crédits en recettes et en
dépenses au BS de l'exercice courant.

h) Gestion de trésorerie :

h.) Avancement d'échéances d'annuités du Crédit Local de France

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a approuvé la proposition de contrat d'avancement d'échéances susceptible d'être appliqué aux contrats des échéances de mai à août 1994 dont la liste suit :

Liste des emprunts Crédit Local de France susceptibles d'un avancement d'échéance en 1994

Echéance du mois de	N° de contrat	Montant échéance 1994	Index	Références Ville
Mai	26 124	571 634,01 F	Fixe	83008
	30 280	6 676 356,84 F	Fixe	86004
	31 296	9 552 808,64 F	Fixe	86018,86019,86020
		16 800 799,49 F		
Juin	31 505	1 916 155,43 F	Fixe	87004, 87005
	30 378	1 290 429,75 F	TMO	86010, 86016
		3 206 585,18 F		
Juillet	33 179	170 723,49 F	Fixe	89006
		170 723,49 F		
Août	24 603	1 451 276,93 F	Fixe	82001, 82015
	31 297	7 984 560,71 F	Fixe	86021, 86022,86023
		9 435 837,64 F		

2) a autorisé M. le Maire à signer le contrat ainsi que, le cas échéant, les avenants correspondants.

h.) Exercice 1993 - Prêt de fin d'exercice

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les contrats des prêts à réaliser avant le 31 décembre 1993 pour assurer le financement budgétaire des investissements effectués au cours de l'exercice 1993, et à effectuer le transfert de crédit nécessaire.

h.) Lignes de trésorerie pour 1994

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté l'ouverture de lignes de trésorerie :

- auprès de la Banque Indosuez de 35 000 000 F à taux variable indexé sur TMP augmenté d'une marge de 0,15 % pour une durée d'un an du 1.1.1994 au 31.12.1994,

- auprès de la Société Générale de 20 000 000 F à taux variable indexé sur T4M + marge de 0,20 % pour une durée d'un an du 11.01.1994 au 10.01.1995,

- auprès de la Banque de l'Economie de 20 000 000 F à taux variable indexé sur T4M + marge de 0,20 % pour une durée d'un an du 1.01.1994 au 31.12.1994.

M. le Maire a été autorisé à signer les contrats de prêts à intervenir.

i) Budget annexe Service des Eaux - Affectation d'une partie du résultat de l'exercice 1992 à la couverture des investissements prévus au BP 1994

Adopté à l'unanimité.

j) Marché de fournitures scolaires - Cahier des charges

Adopté à l'unanimité.

7 - Exercice 1994 - Taxe sur les spectacles - Exonération générale et totale pour les manifestations sportives

Adopté à l'unanimité.

8 - Exercice 1994 - Taxe sur les ordures ménagères - Exonération

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à demander aux Services Fiscaux l'exonération de la taxe «ordures ménagères» des établissements figurant sur la liste des assujettis à la redevance d'enlèvement des déchets artisanaux et commerciaux.

9 - Ressources budgétaires pour 1994 - Relèvement des tarifs, taxes et droits

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 9 abstentions, a adopté le relèvement de divers tarifs, taxes et droits à compter du 1^{er} janvier 1994.

10 - Abattoir des Tilleroyes - Fixation du taux de la taxe locale d'usage pour 1994

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé le taux de cette taxe à 125 F/tonne.

11 - Régime indemnitaire des fonctionnaires exerçant les fonctions de dessinateur - Modifications

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

12 - Legs de Mme SARRAZIN au profit de la Ville de Besançon - Acceptation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté ce legs de 100 000 F destiné à l'entretien de deux caveaux au Cimetière des Chaprais.

13 - Vente d'un bâtiment industriel à la SARL CONDIPLAST, chemin de l'Espérance - Remise des pénalités de retard

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une remise de 50 %, soit 16 498 F à la Société CONDIPLAST sur les pénalités de retard dues à la Ville pour versement tardif du solde du montant de la vente.

14 - Encaissements et réaffectations :

a) d'une subvention à la Bibliothèque Municipale d'études et de conservation

Adopté à l'unanimité (subvention de 30 000 F de la DRAC à titre de concours à une expérience d'apprentissage de la lecture utilisant l'outil informatique à la Médiathèque de Besançon).

b) d'une indemnité de sinistre au Centre International de Séjour

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité : 38 921 F).

15 - Subventions :

a) au secteur Animation Socio-Culturelle

A l'unanimité, il a été décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Théâtre URSUS : 20 000 F pour l'organisation de 10 représentations d'un spectacle pour enfants dans les équipements de quartier.

- ROSEBUD COMPAGNIE : 20 000 F pour l'organisation avec la MPT Planoise d'activités Théâtre, ateliers, stages, diffusion de spectacle.

- BRULARD 2000 : 45 000 F pour l'organisation avec la MPT de la Grette des illuminations de Noël sur la cité de la Grette.

- MJC PALENTE : 18 000 F pour remboursement des frais engagés par la MJC au titre des différents équipements d'animation dans le cadre des activités de DANSE RAP (spectacle ACCRORRAP en juin et participation de jeunes bisontins aux journées DANSES URBAINES à Lyon les 1^{er}, 2 et 3 octobre).

- COMITE DE QUARTIER DE SAINT-FERJEUX : 11 000 F pour la mise en place d'un chantier d'insertion et de réalisation partielle des travaux d'aménagement de la Maison de Quartier.

- CLUBS LOISIRS ACTION JEUNESSE : 10 000 F accueil de jeunes bisontins chaque semaine à la Ferme de la Batailleuse à Rochejean.

- ASSOCIATION BIP BIP PROMOTION : 5 000 F pour la réalisation d'un projet DEFI-JEUNES, réalisation du disque d'un groupe musical bisontin.

- AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DE PALENTE : subvention de 50 000 F à la MJC Palente pour la réalisation de mobilier nécessaire à l'aménagement des locaux de la bibliothèque du quartier.

b) au secteur Formation des Jeunes - Prévention

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 25 000 F à l'Association d'Aide Aux Victimes d'Infractions pour son fonctionnement,

- 4 000 F à l'AGEFOS PME pour l'organisation d'un Forum pour l'emploi et la qualification des jeunes,

- 8 000 F à la CSCV pour son fonctionnement,

- 16 000 F à la Mission Locale pour la mise en place de la régulation du chauffage.

c) pour ravalement de façades

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a attribué les subventions suivantes :

- subventions de 20 % dans le cadre du secteur opérationnel «Grande Rue»

Immeuble	Propriétaire ou mandataire	Devis	Taux	Subvention maximum proposée
11, Grande Rue	Mme FREDERIC 15 rue de la Mouillère	219 321 F	20 %	43 864 F
44, Grande Rue	M. RICHAUD - 921 ch. de Castellaras BP 48 - 06370 MOUANS-SARTOUX	74 016 F	20 %	14 803 F
Rue de la Bibliothèque et retour sur 92 rue des Granges	Indivision VANDEL - 10, Bel Air 25870 Chatillon le Duc	149 256 F	20 %	29 851 F

- subventions de 10 % dans le cadre général de ravalement de façades éparses hors secteurs opérationnels

Immeuble	Propriétaire ou mandataire	Devis	Taux	Subvention maximum proposée
2-4 rue d'Alsace	SCI LA CIGOGNE - 4 rue d'Alsace Cabinet BENOIT - 4 rue d'Alsace	59 423 F (façades logements)	10 %	5 942 F
		35 945 F (façades bureaux)	10 %	3 594 F
19 quai de Strasbourg	AGI - 27 quai Veil Picard	90 668 F	10 %	9 066 F
9 rue Moncey (façade sur rue des Granges)	M. Mme TIROUFLET et copropriétaires représentés par GESTRIM	96 004 F	10 %	9 600 F
18 rue Charles Nodier	M. GREMAUD Jean - 14 rue Pasteur 39110 SALINS LES BAINS	42 095 F	10 %	4 209 F
16 rue du Lycée	Cabinet BENOIT - 4 rue d'Alsace	40 009 F	10 %	4 000 F
1 rue Gustave Courbet	M. PINTO DA SILVA 4 bis rue Gustave Courbet SARL LIEVREMONT représentée par M. BRAILLARD J.P. 1 rue Gustave Courbet	34 880 F	10 %	3 488 F
		48 384 F	10 %	4 838 F
Total				133 255 F

d) complémentaire à l'Association des Francas de Besançon

A l'unanimité, il a été décidé d'accorder à cette Association une subvention complémentaire de 36 000 F.

e) aux associations sportives - Reliquat Elus - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 8 novembre 1993

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de modifier la délibération du 8 novembre 1993 ; seront donc attribuées les subventions suivantes :

Clubs	Délibération du 8 novembre 1993	Proposition de la Commission des Sports pour le Conseil Municipal du 13 décembre 1993
Avenir Foot Féminin	3 000,00 F	2 000,00 F
ASC Velotte	3 000,00 F	2 000,00 F
Club Alpin Français	4 000,00 F	3 000,00 F
La Citadelle	5 000,00 F	4 500,00 F
Indépendante Comtoise	2 000,00 F	1 000,00 F
Volley Ball Club Bisontin	1 000,00 F	2 000,00 F
Besançon Racing Club «Basket»	Néant	2 000,00 F
Besançon Kick Boxing Club	Néant	1 500,00 F
USEP	Néant	1 500,00 F
Tri Action Club	1 000,00 F	Néant
Ring Olympique Bisontin	Néant	1 500,00 F
PSB «Athlétisme»	2 000,00 F	Néant

16 - Musée Classé - Acquisitions d'oeuvres d'art - Demande de subventions auprès du FRAM

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'acquisition d'oeuvres d'art pour un montant global de 98 183 F qui seront financés comme suit :

- Ville : 49 183 F
- Ministère de la Culture et de la Francophonie : 28 300 F
- Région de Franche-Comté : 20 700 F.

17 - Politique culturelle de la Ville

a) A la demande de M. le Maire, M. l'Adjoint FERRÉOL a exposé à l'Assemblée le projet de politique culturelle de la Ville en insistant sur son rayonnement régional et national. Il a rappelé les quatre grands chantiers culturels qui vont être mis en oeuvre : la musique avec l'élargissement du Festival à d'autres manifestations, la relance de l'Orchestre de Besançon avec le recrutement d'un nouveau chef, le développement de la lecture publique avec création d'une grande médiathèque au Centre Pierre Bayle, le Théâtre avec sa rénovation et une saison remodelée et le Musée du Temps avec une première tranche de travaux souhaitée en 1994.

Il a précisé également que la Ville de Besançon consacre 15 % de son budget à la Culture.

b) Centre Dramatique National de Franche-Comté - Renouvellement du contrat avec M. René LOYON, Directeur

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de renouveler ce contrat pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1994. Pour 1994, une subvention de 1 470 976 F TTC (égale à celle de 1993) sera accordée à M. LOYON. Une augmentation éventuelle de celle-ci sera ensuite négociée en tenant compte du bilan de l'activité écoulée et du projet d'action pour les années à venir.

18 - Théâtre Municipal :

a) Rénovation de la salle et de l'accueil - Adoption de l'avant-projet détaillé

A la majorité (2 Conseillers ayant voté contre et 2 s'étant abstenus), le Conseil Municipal a adopté l'avant-projet détaillé de rénovation de la salle et de l'accueil, dont le coût d'objectif s'élève à 20 000 000 F TTC qui se décomposent comme suit :

- études réalisées avec les partenaires (Architecte en Chef des Monuments Historiques et DRAC) qui assistent le maître d'oeuvre : 1 200 000 F TTC,

- travaux de sécurité, de mise en conformité, de modernisation de l'équipement et de réouverture des baies sur le péristyle : 18 800 000 F TTC.

b) Saison lyrique 1994/1995 - Prorogation du contrat conclu avec M. Lionel PATRICK

A la majorité (1 Conseiller ayant voté contre et 6 s'étant abstenus), le Conseil Municipal a décidé de proroger le contrat conclu avec M. Lionel PATRICK pour la saison lyrique 1994/1995.

En ce qui concerne cette saison lyrique, elle se réduira en raison des travaux, à la production de 2 opéras et 3 opérettes pour lesquels la Ville de Besançon versera une subvention d'un montant de 3 000 000 F TTC sur la base d'une TVA au taux de 2,1 %, payable en 2 fois, l'une au 1.09.1994, le solde au 1.02.1995 et prendra à sa charge la rémunération des musiciens. M. Lionel PATRICK pourra accueillir d'autres spectacles lyriques soit en coproduction, soit en diffusion.

Le Conseil Municipal a également fixé les obligations de M. Lionel PATRICK en ce qui concerne la direction du Théâtre pendant cette période de prorogation.

c) Saison lyrique et musicale - Direction du Théâtre Municipal - Lancement de la procédure de publicité - Adoption du cahier des charges

A l'unanimité moins 8 abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'engager la procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes pour la direction du Théâtre Municipal à l'expiration du contrat liant la Ville à M. Lionel PATRICK, et a approuvé le cahier des charges rédigé à cet effet.

19 - Gestion des Centres de Loisirs et des Clubs Adolescents des cités Amitié et Acacias - Convention avec le CCAS

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le transfert du CCAS au service Animation-Formation-Prévention de la Ville, de la gestion des Centres de Loisirs et des Clubs Adolescents des cités Amitié et Acacias.

20 - Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant - Année scolaire 1993-1994 - Convention avec l'Etat

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a autorisé :

- la signature du contrat avec l'Etat, définissant les objectifs et les modalités d'application du programme CATE auquel participent les écoles de la ville,

- la signature des avenants financiers correspondants pour permettre le versement des subventions de l'Etat à l'Office Municipal des Sports au titre du premier trimestre, puis des deuxièmes et troisièmes trimestres de l'année scolaire 1993/1994, à charge pour cette association de reverser ces subventions aux écoles concernées.

Le Directeur du Service Enseignement a été désigné comme coordonnateur du projet local.

Au titre de ce contrat, la Ville participera à hauteur de 150 000 F (50 000 F sur l'exercice 1993 et 100 000 F sur l'exercice 1994).

21 - Groupe Scolaire de l'Arsenal - Transfert de l'Ecole sur le site de l'Impasse Granvelle - Choix des concepteurs - Modification de la composition du jury - Adoption du règlement de concours et du programme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 6 abstentions :

- a approuvé le choix proposé par le jury de concours quant aux candidats admis à concourir pour la deuxième phase du concours, après la sélection préalable, pour présenter un avant-projet sommaire simplifié,

- a approuvé la modification portant sur la composition des membres du jury (radiation de M. WATTEL (à sa demande), qui sera remplacé par M. SCHNEIDER, directeur du Service Electricité-Chauffage),

- a adopté le règlement du concours,

- a adopté le programme de travaux de cette opération,

- a approuvé la mise en place d'un financement de 400 000 F correspondant aux indemnités versées aux candidats non retenus, à l'avance sur honoraires du candidat lauréat et aux frais d'études et de publicité.

22 - Chauffage urbain de Planoise - Installation de la cogénération - Financement

Adopté à l'unanimité. Ce projet sera financé par un emprunt de 25 360 000 F contracté auprès du Crédit Local de France.

23 - Voirie - Marché pluriannuel de fournitures de signalisation horizontale - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

24 - Réseau d'assainissement - Marché de branchements à l'égout pour l'année 1994 - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité (montant du marché : 1 100 000 F HT).

25 - Développement Economique :

a) Parc La Fayette - Société DATC - Soutien à l'immobilier industriel

Adopté à l'unanimité (montant de l'aide allouée : 500 000 F).

M. le Maire a été autorisé à signer la convention à passer avec la Société DATC et la SICOMI BATIFRANC, indiquant les engagements réciproques des parties, notamment quant à la création d'emplois.

b) Institut de Productique - Construction de nouveaux locaux - Participation de la Ville

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de participer, à hauteur de 1 MF à la construction des nouveaux locaux à l'Institut de Productique et a autorisé M. le Maire à signer le protocole d'accord entre l'Etat, la Région, le Département, l'ADEPA et l'APIP. Ce projet, estimé à 10,5 MF, sera financé comme suit :

Etat :

- . PACT de l'Agglomération Bisontine (FIAT) 2 MF
- . Interventions ponctuelles pour l'aménagement du territoire (FIAT) 2 MF

Collectivités :

- . Région de Franche-Comté 1 MF
- . Département du Doubs 1 MF
- . Ville de Besançon 1 MF
- . ADEPA (produit de la vente de l'immeuble - estimation des Domaines mai 1993) 3,5 MF

26 - Secteur des Montboucons - Viabilités ENSMM :

a) Lancement des travaux de voirie

Le projet, estimé à 7 200 000 F, a été adopté à l'unanimité.

b) Acquisition d'un terrain à Mme CLERC - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 1993

Adopté à l'unanimité.

27 - Espaces Verts Urbains - Espaces Naturels Sensibles - Parc de la Famille - Bois du Cerisier à Planoise - Demande de subvention au Département

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté le projet de préservation et d'aménagement du Parc rue de la Famille (coût: 1 200 000 F) et le projet d'aménagement et ouverture au public du Bois du Cerisier à Planoise (coût : 250 000 F).

Des subventions seront sollicitées du Conseil Général du Doubs pour le financement de ces deux projets, au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles.

28 - ZAC de la Combe Saragosse :

a) Réalisation des travaux primaires - Mandat à la Société d'Equipement du Département du Doubs - Fin de la mission

A l'unanimité, l'Assemblée Communale :

1) a approuvé le bilan de clôture de cette opération qui se chiffre à 2 429 351,90 F,

2) a décidé de verser à la SEDD 399,88 F pour solder le compte «remboursement des travaux»,

3) a donné quitus à la SEDD de son mandat pour cette opération.

b) Bilan de clôture - Approbation

Adopté à l'unanimité.

29 - Urbanisme - AFUA des Vareilles - Avenant n° 1 à la convention d'aménagement

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

30 - Urbanisme - POS Secteurs Centre, Est et Sud - Mise en révision - Concertation préalable

Adopté à l'unanimité.

31 - Route de Dole et rue du Piémont - Déclassement d'une partie du domaine public

Adopté à l'unanimité.

32 - Action foncière - Bilan des déclarations d'intention d'aliéner du 1^{er} avril 1993 au 31 août 1993

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

33 - Urbanisme - Terrain communal chemin de l'Espérance - Publicité préalable à l'aliénation

L'Assemblée Communale a pris acte de cette information.

34 - Rue de Trépillot - Cession d'une parcelle de terrain à la Société BOURBIE

Adopté à l'unanimité (surface : 48 a 43 pour un prix global de 377 000 F).

35 - Parc Scientifique et Industriel - Acquisition aux Consorts CHATELAIN

Adopté à l'unanimité (surface : 1 ha 10 a 91 ca pour un montant de 670 000 F).

36 - CHR Jean Minjoz - Aliénation de terrain - Régularisation

Adopté à l'unanimité (surface aliénée : 4 ha 31 a 39 ca - montant de la vente : 2 156 950 F).

37 - Immeuble 10, place Marulaz - Cession par bail emphytéotique à l'Office Municipal d'HLM

Adopté à l'unanimité. M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

38 - Anciens bains-douches rue de Belfort - Construction de logements et d'une crèche - Cession par bail emphytéotique à la SAIEMB

Adopté à l'unanimité. M. l'Adjoint PONÇOT, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote (bail emphytéotique d'une durée de 55 ans moyennant un loyer annuel de 30 F).

39 - ZAC de Château Galland - Aliénation d'un délaissé à la SEDD

Adopté à l'unanimité (surface cédée : 7 a - montant de l'aliénation : 11 900 F).

40 - Habitat spécifique - Chemin de l'Espérance - Participation de la Ville

Adopté à l'unanimité. M. TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas participé au vote (montant de l'aide accordée : 50 000 F).

41 - Groupe Scolaire Rivotte - Implantation d'une maternelle - Décision de principe

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet estimé à 2 500 000 F TTC.

42 - Eglise de la Madeleine - Réfection des couvertures des bas-côtés (1^{ère} tranche) - Réalisation des travaux - Additif à la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 1993

Adopté à l'unanimité.

43 - Sapeurs-Pompiers - Standard téléphonique - Remplacement de l'auto-commutateur et des postes opérateurs - Demande de subvention auprès du Département

Adopté à l'unanimité (coût de l'opération : 154 796,72 F TTC).

44 - Affaires diverses - Questions orales

a) Question orale de M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, portant sur l'animation du centre-ville

M. JACQUEMIN a rappelé que l'opération Grand Centre a été mise en place en 1991 avec un budget de 2 MF qui atteint aujourd'hui 3 MF et qui a été essentiellement consacré à des études destinées à définir les actions à mener pour la revitalisation du centre-ville, notamment par l'implantation de centres commerciaux, par l'adoption d'une politique de stationnement et de création de parkings, par l'aménagement de la Place du marché, etc.

Il a regretté que la réalisation de ce dernier projet ne soit pas prévue avant l'an 2000, d'après le livre blanc réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs et a exprimé sa crainte que les personnes perdent l'habitude de venir au centre-ville faire leurs achats.

M. l'Adjoint PONÇOT a rappelé que l'opération Grand Centre a été créée pour répondre à l'appel lancé par le Ministère du Commerce et de l'Artisanat pour revitaliser les centre-villes. Les crédits alloués par ce Ministère étaient destinés à financer les études nécessaires. Différents partenaires se sont investis, la Chambre de Commerce et d'Industrie étudiant plus précisément le côté commerces, la Ville se penchant plus côté logements, réhabilitation afin d'implanter ou maintenir des habitants au centre-ville.

L'Adjoint a précisé que la première phase est terminée mais que cette opération va se poursuivre en concertation avec nos partenaires et tous ceux qui souhaiteraient s'investir dans ce projet.

La séance a été levée à 21 heures 30.

Hôtel de Ville, le 16 décembre 1993
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi,
le 17 décembre 1993
Pour le Maire,
L'Adjoint,